

Dominique LENFANT, « Ambassadeurs d'Athènes ou ambassadeurs du Roi ? Note sur le décret honorant Héracléidès de Clazomènes (IG I3 227) », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 173, 2010, p. 91-96.

RÉSUMÉ. – Edward Harris a soutenu que, dans l'amendement du décret en l'honneur d'Héracléidès de Clazomènes, « les ambassadeurs arrivés de chez le Roi » (οἱ πρέσβεις οἱ παρὰ βασιλέως ἦκοντες) – ambassadeurs dont le rapport sur le rôle d'Héracléidès est allégué pour justifier l'octroi de privilèges – étaient non pas des Athéniens de retour de la cour perse, mais des étrangers missionnés par le Roi. Alors que cette interprétation est reprise dans la dernière édition du décret par Enrica Culasso Gastaldi, le présent article se fonde sur une nouvelle analyse de la langue et du contenu du décret pour plaider, au contraire, en faveur d'ambassadeurs athéniens.